



Demande congés parentales

Par **Urbicande42**, le **12/02/2013** à **14:07**

Je ne sais pas vers qui l'orienter. J'ai été en congés maternités du 22 juillet 2012 au 19 janvier 2013 inclus. Le 19 janvier mon employeur m'a envoyé mes horaires et mes dates de congés payés en lettre recommandée. Je suis en cdi a mi temps. En fonction de ses dernières, j'ai demandé un conge parental de 12 mois prenant effets au 21 mars 2013, préavis de 2 mois, par lettre recommandée avec accuse réception. La lettre n'a pas été récupéré par mon employeur a la poste et aujourd'hui elle m'est revenue. Vers qui dois je l'orienter? Que dois je faire? Actuellement je suis en congés payés. Je dois reprendre le travail le 4 mars.
Cordialement

Par **P.M.**, le **12/02/2013** à **17:25**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'essayer de remettre en main propre le double la lettre à l'employeur contre décharge ou même si vous aviez voulu vous préserver de toute surprise, il aurait fallu lui faire remettre par huissier mais normalement en conservant la lettre recommandée cachetée non réclamée vous êtes dans vos droits...